

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET

Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à quatorze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'auditorium à la Bibliothèque Multimédia, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, MM. Ludovic PINGAUD, François VALLES, Mme Joëlle BIARD suppléante de M. Dominique VALLIERE, MM. Jean-Paul BRIGNOLI, Jacques VELGHE, Mme Célia BOIRON, MM. François BARNAUD, Alain CLEDIERE, Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, MM. Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, MM. Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : M. Guy ROUCHON à M. Alain CLEDIERE, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA, Mme Sabine ADRIEN à M. Henri LECLERE, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Thierry BAILLIET, Mme Mary-Line GEOFFRE-COINDAT à Mme Claire MORY, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Corinne TONDUF à M. Ludovic PINGAUD, M. Guillaume VIENNOIS à M. François VALLES, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à Mme Marie-France DALOT, Mme Corinne COMMERGNAT à M. François BARNAUD, M. Philippe BAYOL à M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Xavier BIDAN à Mme Michèle ELIE, Mme Patricia GODARD à Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER,

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Bernard LEFEVRE, Mme Olivia BOULANGER, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 32

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 16

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 0

Nombre de membres votants : 48

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

ENGAGEMENT FINANCIER - DIAGNOSTIC ET SCHEMA DIRECTEUR DES SYSTEMES
D'ASSAINISSEMENT – ANZEME, JOUILLAT, LA BRIONNE, ST LEGER LE GUERETOIS

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, est compétente sur la gestion de l'assainissement sur son territoire ; plusieurs communes n'ont pas procédé aux diagnostics de leurs réseaux et systèmes d'assainissement. Quatre communes ont ainsi été ciblées pour réaliser ces diagnostics, à savoir : Anzême, Jouillat, La Brionne et St Léger le Guérétois.

Ces diagnostics auront pour but de mieux connaître les réseaux et systèmes d'assainissement des communes visées et ainsi établir les schémas directeurs pour les investissements prioritaires.

Ces diagnostics se dérouleront en 4 phases distinctes, à savoir :

- La première consistera au recueil des données disponibles et leur interprétation (mise à jour des plans).

Accusé de réception en préfecture
023-200034825-20221216-323_22-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

8- Domaines de compétences par thèmes 8-8 Environnement

- La seconde aux campagnes de mesures, les nappes haute et basse, les charges polluantes, l'analyse des eaux claires parasites et les bilans des unités de traitement.
- La troisième phase aura pour but, les contrôles de l'ensemble des réseaux par inspections télévisuelles et contrôle d'étanchéité des réseaux (essais fumée, tests colorants...)
- La quatrième phase reprendra la synthèse des données collectées et l'élaboration du schéma directeur pour chaque commune.

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		13500.00€	10%
AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE		67500.00€	50%
TOTAL DES subventions publiques		81000.00€	60%

Autofinancement	54000.00€	40%
dont emprunt		

TOTAL GENERAL	135000.00€	100%
----------------------	-------------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président



Eric CORREIA



Le secrétaire de séance

Pierre AUGER

